

APPEL À CANDIDATURES : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Gournay-sur-Marne, un appel à candidatures est lancé à destination des représentants de la société civile.

Le CCAS est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville et d'accompagner les habitants les plus fragiles. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, composé de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés issus de la société civile.

Ces membres siègent en nombre égal, soit 8 membres élus (à l'occasion du Conseil municipal du 2 avril 2026) et 8 membres nommés (suite à l'appel à candidatures).

Conformément à la réglementation, les candidatures peuvent émaner :

- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Des associations familiales désignées sur proposition de l'UDAF ;
- Des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Des associations de personnes en situation de handicap du département.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être transmises
au plus tard le 24 avril 2026.

MODALITÉS D'ENVOI

- **Par voie postale (recommandé avec accusé de réception) :**
CCAS
10 avenue du Maréchal Foch
93460 Gournay-sur-Marne
- **Dépôt sur place (contre accusé de réception) :**
Directement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- **Par voie électronique :**
ccas@gournay-sur-marne.fr

Fait à Gournay-sur-Marne

Le 9 avril 2026

Le Président,
Nicolas SERERO

